

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE MAKARY

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

MAKARY COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

15
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°01/AONO/C-MAKARY /CIPM/2023 DU 28/11/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA
REALISATION DE QUINZE LAMPADAIRES SOLAIRES
DANS LA VILLE DE MAKARY

REGION DE L'EXTREME NORD

Financement : BIP 2023 / FOND PROPRE

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre du budget de l'exercice 2023, le Maire de la Commune de MAKARY, Autorité Contractante, lance en **procédure d'urgence** un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de quinze (15) lampadaires solaires dans ville de ladite Municipalité.

Les prestations à exécuter regroupées en **un lot** sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'offres. Les localités concernées sont celles de :

Objet
Réalisation de quinze (15) lampadaires solaires dans la ville de MAKARY

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- les études techniques nécessaires ;
- La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (fouilles, massifs de fondation des candélabres, remblais, remise en état des sites) ;
- La fourniture et la pose de candélabres en acier de 8 m de hauteur devant porter l'ensemble coffret, les panneaux solaires, la crosse et le luminaire et fixé sur massif à béton armé composée d'une armature métallique et des tiges d'ancrage ;
- La fourniture et l'installation de panneaux solaires (modules devant capter les rayons solaires, y compris les structures de support de ces modules) ;
- La fourniture et l'installation de lots de batteries solaires et coffrets/Rack associés pour les lampadaires et générateurs respectivement
- La fourniture et l'installation de régulateurs (contrôleur de charge batteries via les panneaux solaires et régulateur de charge/décharge batteries) ;
- La mise en place et la formation d'un comité (05 personnes) chargé du suivi et de la maintenance des équipements

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'éclairage public.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les ressources du FOND PROPRE, volet investissement 2023/FOND PROPRE pour un montant prévisionnel de **30 000 000 FCFA**.

5. CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de MAKARY, dès publication du présent avis.

6. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être obtenu à la Commune de MAKARY, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **40 000 F (Quarante mille francs) CFA** payable exclusivement auprès de la Recette Municipale de MAKARY.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé(ou décharge), à la Commune de MAKARY, au plus tard le **05/01/2023** à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03 /AONO/C-MAKARY/CIPM/2023
DU 10/01/2023 POUR LA REALISATION DE QUINZE LAMPADAIRES SOLAIRES
DANS la ville DE MAKARY

"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **600 000 (six cent mille francs) F CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

Elle aura lieu le **05/01/2024** à **11 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de MAKARY.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de **deux (02) mois**.

11. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^{ème} étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^{ème} étape: Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

11.1- CRITERES ELIMINATOIRES

11.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

11.1.2 : OFFRE TECHNIQUE

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non-respect du profil du personnel clé du projet ;
- e) avoir abandonné un chantier au cours des trois dernières années ;
- f) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des deux dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- g) Non satisfaction, au moins, à vingt (20) critères essentiels sur vingt-six (26).

11.1.3 : OFFRE FINANCIERE

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

11.2: CRITERES ESSENTIELS

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 26 critères essentiels ci-dessous :

- Présentation de l'offre sur 04 critères ;
- Références de l'entreprise sur 2 critères
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 04 critères ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur 09 critères ;
- La méthodologie d'exécution et organisation du projet sur 05 critères ;
- Capacité de préfinancement de l'entreprise sur 02 critères.

12.ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire de la Commune de MAKARY, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

13. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de MAKARY.

Ampliations

- Préfet/LC (ATCR)
- DDMP/LC (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-MAKARY (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM et archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

MAKARY, le 15/12/2023
Le Maire
(Autorité Contractante)

